



**CONSEIL D'ADMINISTRATION 01-2020
DU 27 FEVRIER 2020**

Point 6.4 : AVP Franchissement Ile-Saint-Denis

Délibération 2020-06

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

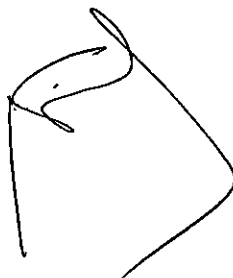
- Vu l'article 53 de la loi 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, modifié par la loi 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024,
- Vu le décret n° 2017-1764 du 27 décembre 2017 relatif à l'établissement public Société de livraison des ouvrages olympiques, tel que modifié par le décret n° 2019-126 du 22 février 2019, et plus particulièrement son article 15,
- Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de la SOLIDEO approuvé suivant délibération n°2018-03 en date du 30 mars 2018, modifié par délibération n°2019-01-bis en date du 4 juillet 2019,
- Vue la délibération n°2018-15 en date du 30 mars 2018, approuvant l'organisation type des relations entre maîtres d'ouvrages et SOLIDEO, notamment sur les avis formels donnés par le conseil d'administration de la SOLIDEO lors des 4 jalons principaux d'un ouvrage,
- Vue la convention d'objectif CDO_VIL_PSD_93 signée le 12 décembre 2019, régissant les rapports entre le Conseil Départemental de Seine Saint Denis, Paris 2024 et la SOLIDEO relative au projet de franchissement du grand bras de Seine entre Saint-Denis et L'Ile-Saint-Denis,
- Vu le rapport de présentation du Directeur général exécutif,

A la majorité des membres présents ou supplés,

ARTICLE 1

Le conseil d'administration approuve la réalisation du jalon « AVP » par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis relatif à l'ouvrage franchissement du grand bras de Seine entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis et autorise le Directeur Général Exécutif de la Société de livraison des ouvrages olympiques à attribuer au Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis la subvention correspondant au jalon tel que précisé à l'article 21.2 de la convention d'objectifs.

Monsieur François Adam
Vice-président du Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher but appears to be the name of the official mentioned in the text above.